



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES SCULPTEURS

Possibilité d'hébergement :

Des solutions d' hébergement sont possibles à moins de 10 km (airbnb, chambre d' hôte)
Renseignement mairie de Linars et de FLEAC

Petit déjeuner :

Samedi et dimanche matin, un café + offert par les organisateurs au doyenné

Repas :

Samedi et dimanche pour les repas du midi une solution de restauration sera proposée.
samedi soir à 20 h 00 apéritif dinatoire offert par le club Onde de choc

Pour les sculpteurs inscrits au concours le traditionnel casse croûte brunch du samedi et dimanche matin se fera à 10h30 au doyenné.

Pour faciliter l'organisation Merci de vous inscrire 1 mois avant le début du concours soit le 30 AVRIL

Validation de l'inscription :

Le concours débute le vendredi à 14h00. Seuls les sculpteurs ayant acquitté leur inscription de 30 EUROS pourront y prendre part. Les inscriptions seront possibles le jour même dans la limite des places disponibles.

INSCRIPTION

Coupon réponse à retourner à :
Onde de Choc – 4, rue du Château – 16730 FLEAC

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

Inscription au concours de sculpture : 30 Euros
Chèque libellé à l'ordre de : Onde de Choc – Fléac

Signature :

Contacts : jfrouyou@orange.fr

Concours
De
Sculpture
31 mai,
1 et 2 juin
2024





Rappel du règlement

Concours De Sculpture 31 mai, 1 et 2 juin 2024

Art.1 Le concours de sculpture est ouvert à tous et se déroulera :

- Le vendredi 31 mai 2024 de 14 h 00 à 20 h 00
- Le samedi 1 juin 2024 de 08 h 00 à 19 h 00
- Le dimanche 2 juin 2024 de 08 h 00 à 16 h 00

Art.2 Les pierres (THENAC) sont fournies par le club organisateur.
Dimensions : 20 x 20 x 60

Art.3 Chaque sculpteur devra se munir de ses outils (et de sa sellette).

Art.4 Outillage manuel uniquement. **Pas d'électricité ni d'air comprimé.**

Art.5 Le thème du concours est **LE MONDE FANTASTIQUE.**

Les critères du jury seront :

- Respect d'utilisation maximum du volume de la pierre (en un seul bloc).

Originalité

- Esthétique
- Difficulté technique
- Degré de finition

Art.6 Le montant de l'inscription est de : 30 Euros

Art.7 Le périmètre du concours est la place de l'église et la rue du Château.

Art.8 Toutes les pièces seront obligatoirement remises aux organisateurs chaque soir et pourront être récupérées le matin à partir de 08h00. Chaque concurrent assure quotidiennement le nettoyage de son emplacement

Art.9 La remise des prix aura lieu le dimanche 12 juin à 17 h 30. **Les décisions du jury seront sans appel.**

Art.10 Seule la sculpture du 1^{er} prix (Sainte Barbe d'or) devra être signée et sera conservée par la mairie de FLEAC en vue de contribuer à l'embellissement de la commune.

Art.11 Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident, vol ou dégradation des pièces.

Dans le cas d'une casse accidentelle de la pièce de concours, il sera possible de la remplacer (quelques exemplaires seront disponibles à la vente (40 euros) dans ce cadre).

Art.12 Droit à l'image : Tout participant autorise le club Onde de Choc à utiliser le droit à l'image des pièces et des intervenants.

Art.13 En parallèle du concours, les participants pourront exposer leurs œuvres (Sculptées), sous la seule et entière responsabilité de l'artiste.

Art.14 Les pièces exposées seront à récupérer impérativement à la fin de la remise des prix le dimanche après 18 h 00.

Art.15 L'inscription au concours entraîne l'acceptation du règlement et le paiement de l'inscription. Chèque au nom de l'association

Les prix :

1/ Sainte Barbe d'or (600 Euros)

2/ Sainte Barbe d'argent (400 Euros)

3/ Sainte Barbe de bronze (300 Euros)

4/ Prix du public (300 Euros)



